

65884/201

**Avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française
fixant les modalités d'organisation de l'examen d'entrée et d'accès aux
études de premier cycle en sciences médicales et dentaires pour l'année
académique 2019-2020**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 29 mars 2017 relatif aux études de sciences médicales et dentaires, notamment l'article 1^{er}, §2;

Vu la concertation avec les organisations représentatives des étudiants au niveau communautaire du XXX ;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné le 18 décembre 2018 ;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le XXX ;

Vu le « test genre » du 28 novembre 2018 établit en application de l'article 4, alinéa 2, 1°, du décret du 7 janvier 2016 relatif à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté française;

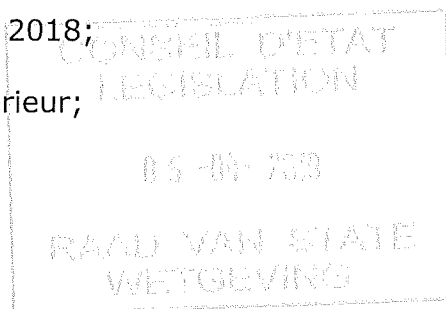
Vu l'avis n° XXX du Conseil d'Etat, donné le XXX en application de l'article 84, § 1er, alinéa 1er, 2°, des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat ;

Considérant la proposition de l'ARES du 22 novembre 2018;

Sur la proposition du Ministre de l'Enseignement supérieur;

Après délibération,

Arrête :



Article 1er. - Pour l'année académique 2019-2020, l'examen d'entrée et d'accès visé à l'article 1^{er} du décret du 29 mars 2017 relatif aux études de sciences médicales et dentaires est organisé de manière centralisée par l'ARES.

Art. 2. - Pour l'année académique 2019-2020, cet examen est organisé une première fois le 10 juillet 2019.

La date limite des inscriptions est fixée au 20 juin 2019 inclus.

Art. 3. - Pour l'année académique 2019-2020, cet examen est organisé une deuxième fois le 4 septembre 2019.

La date limite des inscriptions est fixée au 19 août 2019 inclus.

Art.4.- Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Art. 5. - Le Ministre qui a l'Enseignement supérieur dans ses compétences est chargé d'exécuter le présent arrêté.

Bruxelles,

Le Ministre-Président, en charge de l'Egalité des chances et des Droits des femmes,

Rudy Demotte

Le Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Recherche et des Médias



Jean-Claude MARCOURT